

Résolution de MM. Alain Gallet, Christian Zaugg, Roger Deneys et Mme Marie-France Spielmann: «La liberté, rien que la liberté! Et la responsabilité?»

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 8 octobre 2002)

RÉSOLUTION

Considérant que:

- le libre choix du mode de transport est reconnu par la Constitution cantonale;
- tout choix individuel, au moment où il concerne l'espace public, s'articule avec le choix des autres et devient donc un choix collectif;
- «Il faut admettre que la possibilité de se rendre en voiture privée à n'importe quel endroit en ville en passant par un itinéraire librement choisi n'est pas indispensable à l'épanouissement de la personne humaine et, partant, n'est pas protégée par la liberté personnelle», selon un arrêt du Tribunal fédéral concernant le tram 13 à la rue de Lausanne;
- l'usage de la liberté du choix du moyen de transport, comme l'usage de toutes les autres libertés lorsqu'elles ne trouvent plus de limite et que les collectivités publiques perdent tout contrôle, peut conduire à des abus manifestes, qui priveront d'autres citoyens d'exercer leur propre liberté ou la mettront en danger;
- en société, il n'y a donc pas de liberté sans que l'exercice citoyen de la responsabilité n'y trouve place;
- l'usage de la responsabilité implique des règles contraignantes;
- les infractions en matière de circulation motorisée privée, et aussi, parfois, concernant d'autres modes de transport, aujourd'hui plus que jamais, se comptent par dizaines de milliers;
- dans le cadre de l'usage du domaine public dévolu à la mobilité, plus aucun contrat social n'existe, car les contrôles de police y font, depuis longtemps, complètement défaut;
- l'effort que la Ville de Genève produit depuis de nombreuses années pour restituer un équilibre durable dans l'usage du domaine public (plan piétons, création de zones résidentielles, création de pistes cyclables, etc.) ne doit en aucun cas se relâcher;
- la qualité des conditions de vie de la majorité d'entre nous est en jeu, ainsi que la protection de notre environnement et de l'air que nous respirons, et que le bruit de la circulation routière nous casse de plus en plus souvent les oreilles ou nous tire de notre sommeil;
- un report modal important, de la voiture et de la moto vers des moyens de transport moins polluants et moins gourmands en espace public, reste le seul moyen efficace et concret pour rétablir durablement l'équilibre en matière de transport,

le Conseil municipal:

- s'oppose à toute mesure d'aménagement du territoire qui tendrait à donner encore plus de place aux transports motorisés privés;
- juge inappropriée toute disposition qui, au nom d'un usage abusif de la notion de complémentarité, tendrait à annuler des dispositions nécessaires de modération du trafic par des décisions propres à encourager la mobilité motorisée privée à un autre endroit;
- réaffirme son soutien à la politique du report du mode de déplacement que sont les transports motorisés vers les transports publics ou tout autre moyen de déplacement écomobile (marche à pied, vélos, etc.) que mène la Ville de Genève depuis plusieurs années.